

# ORGANISATION DE L'ÉLABORATION DU PLU INTERCOMMUNAL

Le PLU Intercommunal sera le fruit d'une collaboration étroite avec les communes de la Métropole dans le respect de la diversité, des spécificités et des identités de chaque territoire. Maires, Conseils municipaux et services communaux travailleront avec la Métropole à l'élaboration d'un document unique, afin de garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente.

## 5. UNE CONCERTATION DE PROXIMITÉ À L'ÉCHELLE DES QUATRE TERRITOIRES

Afin de maintenir une forte proximité dans ses politiques publiques, Grenoble-Alpes Métropole s'organise en quatre territoires. C'est à l'échelle de ces territoires et de la Métropole que se déroulera l'essentiel de l'élaboration du PLU Intercommunal.

## 6. UNE CONCERTATION AVEC LES HABITANTS ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE

La Métropole souhaite associer fortement les habitants et les acteurs du territoire tout au long de la procédure. Plusieurs outils et espaces pour s'informer, participer et s'exprimer sont mis en place.

